



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2023-388 ordonnant des travaux de réfection et de réaménagement du stationnement de la caserne 43 et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 213 265;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 21 337;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 19 juin 2023.
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate